



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

Provisoire

9708^e séanceJeudi 15 août 2024, à 15 heures
New York

Président : M. Sowa (Sierra Leone)

Membres :	Algérie	M. Bendjama
	Chine	M. Dai Bing
	Équateur.....	M. Egas Benavides
	États-Unis d'Amérique	M. Kelley
	Fédération de Russie.....	M ^{me} Evtigneeva
	France.....	M ^{me} Paolini
	Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
	Japon	M ^{me} Shino
	Malte	M ^{me} Gatt
	Mozambique	M. Fernandes
	République de Corée.....	M. Hyunwoo Cho
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Slovénie	M ^{me} Blokar Drobic
	Suisse	M. Carpenter

Ordre du jour

La situation en Somalie

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2024/609, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Chine, Équateur, France, Guyana, Japon, Malte, Mozambique, République de Corée, Fédération de Russie, Sierra Leone, Slovénie, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2748 (2024).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je me félicite de la participation du Représentant permanent de la Somalie à notre séance.

Le Royaume-Uni remercie tous les membres du Conseil de sécurité de leur participation constructive aux négociations sur la résolution 2748 (2024). La résolution intervient à un moment charnière de la transition de la Somalie en matière de sécurité. La Mission de transition de l'Union africaine en Somalie se retirera le 31 décembre, et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a approuvé la formation d'une mission destinée à la remplacer. Le Royaume-Uni continuera à travailler avec les membres du Conseil et les parties

prenantes internationales pour veiller à ce que la dynamique de la transition en matière de sécurité en Somalie soit maintenue.

En octobre, le Conseil se réunira avec l'Union africaine, la Somalie et l'ONU pour faire le point des progrès accomplis. Ensuite, le 15 novembre, le Conseil recevra le rapport demandé dans cette résolution, ce qui lui permettra de prendre des décisions éclairées sur les questions difficiles mais cruciales du mandat de la mission proposée et de son modèle de financement. Nous nous réjouissons à la perspective de continuer à œuvrer de concert au sein du Conseil pour accompagner la prochaine étape de la transition en matière de sécurité en Somalie.

M. Kelley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous voudrions à notre tour saluer la présence du représentant de la Somalie.

C'est avec plaisir que les États-Unis ont voté pour la prorogation du mandat de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS). Nous apprécions à leur juste valeur les efforts constructifs de nos collègues du Royaume-Uni en leur qualité de rédacteur et ceux de tous nos collègues pour mener à bien les négociations sur ce mandat.

Par-dessus tout, nous prenons acte des sacrifices consentis par l'ATMIS et les forces de sécurité somaliennes dans la quête de la paix et de la sécurité en Somalie, et nous leur rendons hommage. Nous saluons l'engagement continu de la Somalie à lutter contre les Chabab. Nous souscrivons pleinement à l'objectif de la Somalie d'assumer dès que possible une plus grande responsabilité pour sa propre sécurité et nous reconnaissions que l'ATMIS et une opération de soutien à la paix destinée à la remplacer, mandatée par le Conseil de sécurité et dirigée par l'Union africaine, ont des rôles essentiels à jouer pour appuyer la réalisation de cet objectif.

Nous saluons par ailleurs les efforts déployés par l'Union africaine et le Gouvernement fédéral somalien pour élaborer et mettre en œuvre le concept stratégique d'opérations de l'ATMIS. Une mission visant à protéger les sites stratégiques et les infrastructures critiques est essentielle, et il est urgent d'achever la planification détaillée de sa portée, de ses tâches et de son financement.

Par leur vote d'aujourd'hui, les États-Unis réaffirment leur soutien à l'ATMIS et à la mission proposée, qui sont d'une importance vitale pour la stabilité de la Somalie et de la région. Nous sommes conscients que le chemin à parcourir est semé d'embûches, en particulier en ce qui concerne le soutien financier de la mission qui prendra le

relais. Nous avons toujours affirmé, et nous tenons à le préciser aujourd’hui, que la résolution 2719 (2023) ne peut être appliquée en pratique qu’après l’instauration d’une approche transitoire au cours des deux prochaines années et à condition que l’Union africaine soit prête à la mettre en œuvre. Notre objectif est d’éviter d’autoriser prématulement une mission au titre de la résolution 2719 (2023) pour la Somalie sans les cadres budgétaires, de responsabilité et de droits humains requis, car cela risquerait de saper cette nouvelle approche prometteuse du maintien de la paix en Afrique avant qu’elle ne puisse être mise en place. Nous devons garder ces facteurs à l’esprit lorsque nous examinerons le mandat d’autorisation de la mission qui succédera à l’ATMIS dans le courant de l’année.

En conséquence de la résolution 2748 (2024) adoptée aujourd’hui, l’ATMIS pourra continuer de dissiper la menace posée par les Chabab et de soutenir la formation d’une force de sécurité somalienne intégrée, capable d’assumer progressivement davantage de responsabilités en matière de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Osman (Somalie) (*parle en anglais*) : Comme c’est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, j’ai le plaisir de vous adresser, Monsieur le Président, nos sincères félicitations non seulement pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, mais aussi pour les compétences et le leadership dont vous faites preuve dans cette importante fonction.

Ma délégation se félicite de l’adoption de la résolution 2748 (2024) et saisit cette occasion pour remercier les membres du Conseil de sécurité de leur engagement continu à aider la Somalie à vaincre les Chabab et à parvenir à une paix durable.

Nous reconnaissions la nécessité de proroger la résolution sur la Mission de transition de l’Union africaine en Somalie (ATMIS) jusqu’en décembre 2024, afin d’assurer une transition sans heurts dans le cadre de la préparation du dispositif de sécurité qui succédera à l’ATMIS en 2025. Il est impératif de mobiliser le soutien nécessaire pour permettre aux forces nationales somaliennes et à l’ATMIS de poursuivre leur travail essentiel. Cet effort de collaboration est indispensable si nous voulons assurer une transition couronnée de succès vers le nouveau cadre de maintien de la paix. À cet égard, je voudrais formuler les observations suivantes.

Premièrement, le Gouvernement fédéral somalien est engagé dans des opérations offensives soutenues contre les Chabab, tout en s’efforçant de mettre en place des forces de sécurité compétentes, inclusives et compatibles de leurs actes. La poursuite de cet effort exige une assistance technique et un soutien logistique substantiels afin de renforcer les capacités des forces de sécurité somaliennes et de leur permettre d’assumer pleinement la responsabilité de la sécurité ainsi que d’ouvrir la voie à la réduction des effectifs de la Mission de l’Union africaine et à son retrait à terme de la Somalie. De même, il est essentiel de coordonner et d’assurer la cohérence de l’aide internationale accordée au secteur de la sécurité somalien. Tout en accueillant favorablement les contributions des principaux partenaires au prochain dispositif de sécurité pour l’après-ATMIS, nous tenons également à souligner que la formation de la prochaine mission doit être guidée par les besoins et les aspirations du peuple somalien, tel qu’il est représenté par le Gouvernement fédéral somalien.

Deuxièmement, dans le contexte des opérations de maintien de la paix, de leur transition et de leur retrait efficace et en temps voulu, nous constatons malheureusement des retards dans presque toutes les phases de la réduction des effectifs. La coordination entre les pays fournisseurs de contingents et les sous-traitants des Nations Unies est donc primordiale dans ce processus. Une collaboration efficace facilite non seulement le retrait sûr et ordonné des forces de maintien de la paix, mais elle réduit également au minimum les perturbations qui pourraient survenir au cours de cette phase critique. Nous appelons à l’amélioration de la communication et à l’établissement de protocoles clairs entre les pays fournisseurs de contingents, l’ONU et les sous-traitants afin d’éviter tout retard qui pourrait compromettre l’objectif de la mission et la sécurité de toutes les personnes impliquées. Le Gouvernement somalien est prêt à contribuer au renforcement de ces efforts de collaboration, tout en veillant à ce que le retrait s’effectue sans heurts et dans le plus grand respect des populations.

Troisièmement, ma délégation exprime sa profonde inquiétude concernant la contrebande récente d’un grand nombre d’armes illégales qui ont récemment été introduites en Somalie depuis un pays voisin fournisseurs de contingents. Le Gouvernement somalien mène l’enquête sur les faits survenus le mois dernier et communiquera les résultats en temps voulu. La prolifération des armes constitue une menace importante pour la paix et la sécurité en Somalie, car elle alimente les conflits claniques et renforce les moyens d’action des Chabab. La récente attaque des Chabab sur la plage du Lido à Mogadiscio

le 3 août, qui a tué plus de 30 personnes et blessé plus de 60 civils innocents, démontre leur capacité d'exploiter les flux d'armes étrangères illégales en Somalie pour attaquer des cibles non protégées.

En outre, les ramifications de la prolifération des armes s'étendent au-delà de la Somalie, déstabilisant les pays voisins et se répercutant sur la sécurité régionale dans son ensemble. Nous devons reconnaître que le règlement de ce problème nécessite une réponse coordonnée. À cet égard, j'insiste sur la nécessité pour tous les États Membres, y compris les pays voisins, de respecter l'embargo sur les armes visant les Chabab et de collaborer

pour limiter les flux d'armes et autres formes de soutien logistique à ce groupe.

Pour terminer, la Somalie réaffirme sa volonté de travailler avec l'Union africaine, l'ONU et d'autres partenaires internationaux dans le cadre des efforts déployés pour favoriser une paix et un développement durables dans le pays. Nous sommes impatients de travailler ensemble pour assurer une transition sans heurts de l'ATMIS et reprendre l'entièvre responsabilité de la sécurité de notre pays à la suite de la Mission de l'Union africaine.

La séance est levée à 15 h 15.